



SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS DE L'ÉQUIPEMENT

263, rue de Paris - Case 543 - 93515 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel: snopa@cgt.fr - Internet: www.snopacgt.com

Montreuil, le 27 avril 2019

Monsieur François DE RUGY
*Ministre de la transition écologique et
solidaire*

Madame Élisabeth BORNE
Ministre des transports

Objet : Préavis de grève 9 mai 2019 Ouvriers des Parcs et Ateliers

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre,

Vous comptez avec l'ensemble du gouvernement faire adopter par le parlement d'ici le début de l'été la loi dite de « transformation de la fonction publique ». Pour notre organisation syndicale, ce projet de loi est conçu essentiellement pour démanteler la fonction publique et les statuts des personnels. Vous êtes également engagés dans un processus accéléré de décentralisation et privatisation avec le projet de loi pour création d'une « collectivité européenne d'Alsace » aux compétences élargies, déjà adopté par le sénat et qui va remettre en cause l'unicité de gestion et l'égalité de traitement des citoyens sur tout le territoire national. Il est d'ailleurs projeté pour accompagner le transfert des OPA pour ce département « Alsace » de modifier la loi 2009-1291 dite de transfert des parcs, sans s'attacher aux conséquences majeures sur les OPA que nous dénonçons.

Autant d'actes politiques de démantèlement du service public qui marquent une volonté de mettre fin au corps des OPA, d'ors et déjà par le blocage des recrutements, imposé par le Ministère de l'action et des comptes publics et l'accord de les remplacer sur leurs missions par des contractuels.

Les OPA se trouvent toujours confrontés à un niveau salarial qui ne fait que chuter depuis des années. Il a atteint des niveaux historiquement bas :

- Les trois premiers niveaux de classifications ont des taux horaires inférieurs au SMIC ce qui est le cas pour un compagnon (ouvrier hautement qualifié) avec 10 ans d'ancienneté !
- Le niveau salarial ne correspond plus aux qualifications exigées.
- Les OPA n'ont pas disposé des mesures salariales accordées aux fonctionnaires ces dernières années.
- Le niveau salarial des OPA est nettement inférieur à celui des fonctionnaires territoriaux en référence aux niveaux de classifications déterminés par la loi 2009-1291 du 26 octobre 2009 dite de transfert des parcs.
- Les OPA ont un des régimes indemnitaires les plus bas du MTES.
- Les OPA ont le niveau salarial le plus bas de tous les Ouvriers d'État, tous ministères confondus.

Cette chute vertigineuse du niveau salarial a des conséquences sur le pouvoir d'achat mais aussi sur le niveau de pension.

Alors qu'il y a urgence sur le pouvoir d'achat, le projet de revalorisation de la grille des salaires engagé en 2019 par la Direction des Ressources Humaines du Ministère relève plutôt de l'aumône (*environ en moyenne 4 points d'indice sur la grille*) que d'un vrai relèvement des niveaux de salaires. Le compte n'y est pas !.

Ce projet s'accompagne d'un reclassement des OPA dans une nouvelle grille de classification qui est synonyme de double peine tant les modalités de gestion, de déroulement de carrières, d'avancement sont pénalisantes et très défavorables envers les OPA et qu'il serait question d'acter dans nos règles statutaires la fin des recrutements OPA.

Cette politique a des conséquences désastreuses :

- Sur l'emploi, sur la continuité des missions des OPA dont de nombreuses ont du être abandonnées faute d'effectifs suffisants.
- Une souffrance pour les OPA bouleversés par les restructurations incessantes et par l'absence de perspectives.

- Sur la perte de compétences qui à plus ou moins long terme va se traduire par une perte de maîtrise publique dans des domaines spécifiques.

Tout ceci se fait sans aucune concertation et dénote bien le peu d'importance que vous accordez au dialogue social avec les Organisations Syndicales représentatives des OPA.

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, au regard de tous ces éléments vous comprendrez **le raz le bol des OPA qui ont le sentiment d'être abandonné par leur ministère de tutelle.**

A plusieurs reprises, nous vous avons alerté sur la situation des OPA, force est de constater que cela n'a pas été suivi d'effet.

La situation des OPA est devenue plus que critique et contraint notre organisation syndicale à demander aux OPA de se mettre en grève pour la journée du 9 mai 2019 dans le cadre de la journée de mobilisation et de grève à l'appel unitaire de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels de la fonction publique .

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, notre organisation syndicale porte les revendications suivantes.

- Retrait du projet de loi « transformation de la fonction publique ».
- Revalorisation immédiate de la totalité de la grille salariale des OPA, à l'équivalent de 25 points d'indice FP, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.
- Suppression de l'abattement de zone qui diminue les salaires, le régime indemnitaire et la pension.
- Recrutement immédiat d'OPA en nombre suffisant pour répondre aux missions de service public.
- Refus d'un recours aux emplois de contractuels sur nos missions.
- Élaboration d'une nomenclature des métiers OPA à partir des missions historiques et des missions issues des nouvelles technologies.
- Ouverture immédiate du chantier statutaire avec des négociations portant sur la grille de classification, la grille salariale, le régime indemnitaire, la protection sociale, les départs anticipés...

Notre organisation CGT majoritairement représentative des OPA dépose un préavis de grève, pour tous les OPA en gestion par le MTES et ses Établissements Publics, pour la journée du jeudi 9 mai 2019. Le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de celles-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Dans le cadre de ce préavis de grève et conformément aux règles en vigueur, vous êtes tenus de recevoir une délégation de notre organisation syndicale. Cependant, **nous insistons pour être reçus par vos cabinets respectifs** pour vous faire part de nos revendications et surtout qu'une solution est possible pour l'avenir des OPA à condition qu'elle soit appuyée par une volonté politique.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assurés Monsieur le Ministre, Madame la Ministre de notre haute considération.

Le secrétaire général du SNOA CGT



Philippe DEBAT

Copie à

- **Nicole KLEIN**, Directrice de cabinet du ministre de la transition écologique et solidaire
- **Cyril FORGET**, Directeur de cabinet adjoint du ministre de la transition écologique et solidaire
- **Julien DEHORNOY**, Directeur de cabinet de la ministre auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports
- **Benjamin MAURICE**, Conseiller social, cabinet ministère chargé des Transports
- **Régine ENGSTRÖM**, Secrétaire générale du MTES
- **Jacques CLEMENT**, Directeur des ressources humaines MTES
- **Gérard CHATAIGNER**, Directeur adjoint des ressources humaines MTES
- **Stéphane SCHTAHAUPS**, chef du service gestion
- **Véronique TEBOUL**, cheffe du département relations sociales